COMMUNIQUÉ DE PRESSE



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017/2018

Les inscriptions scolaires 2017/2018 sur la ville d'Ermont auront lieu du **lundi 16 janvier au vendredi 3 février 2017**, pour les enfants nés en 2014 **uniquement.**

Aux horaires suivants:

- Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- Le jeudi de 9 h à 12 h
- Le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Ouvertures exceptionnelles dédiées uniquement aux inscriptions scolaires :

Le mardi 17 janvier jusqu'à 18 h 30 Le mardi 24 janvier jusqu'à 18 h 30 Le mardi 31 janvier jusqu'à 18 h 30 Le samedi 28 janvier de 9 h à 11 h 45

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le livret de famille ou un acte de naissance de moins de 3 mois.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Une pièce d'identité du responsable légal dont la présence est indispensable.
- En cas de séparation, une copie du jugement.

Dérogations : Les demandes de dérogations scolaires sont à effectuer sur cette période.

Si l'enfant est inscrit en dérogation dans une école maternelle de la ville, les parents doivent faire une nouvelle demande de dérogation pour l'inscription en CP.



Mairie d'Ermont - Bâtiment A - Direction de l'Action Éducative

100 rue Louis-Savoie - BP 40083 - 95123 Ermont Cedex 01 30 72 38 32 - Fax 01 30 72 38 34 - education@ville-ermont.fr

Contact presse

Sophie Gaultier - 01 30 72 31 63 sophie.gaultier@ville-ermont.fr

